

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	7	28	28	2

Pour	Contre	Abstention
11	2	15

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

18h57 : arrivée de Vincent ECHASSERIAU

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 40-2023 : Projet de territoire économie circulaire SYDED 2035

Monsieur le Vice-Président rappelle la démarche prospective engagée par le SYDED afin de définir un projet de territoire et développement autour d'une vision commune sur les grandes orientations en matière de déchets.

Le SYDED entame la phase opérationnelle de cette démarche avec un premier plan d'action pour la période 2023-2025, décliné en 22 actions.

Aussi, le Vice-Président vous propose de prendre une délibération reconnaissant le rôle de coordination du SYDED sur l'économie circulaire autour des déchets afin d'engager cette dynamique territoriale.

Vu le CGCT ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 mettant en avant pour la première fois en France le concept d'économie circulaire ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 définissant des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire ;

Vu la labellisation du SYDED en tant que pionnier dans son engagement sur l'économie circulaire par la Commission nationale du label découlant du Ministère de la transition écologique du 8 janvier 2021 ;

Considérant la délibération n°2022-38 du Comité syndical du SYDED du 30 juin 2022 validant le projet de territoire économie circulaire SYDED 2035 ;

Considérant la délibération n°2022-63 du Comité syndical du SYDED du 21 octobre 2022 modifiant les statuts du syndicat en son article 2 consacré aux compétences afin d'ancrer le positionnement sur l'économie circulaire ;

Considérant la délibération n°2023-12 du Comité syndical du SYDED du 1er mars 2023 approuvant le plan d'actions opérationnel pour la période 2023/2025 ;

Considérant l'intérêt pour le territoire du SYDED et celui de l'ensemble des communautés de communes le composant de s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour relever les défis de l'urgence écologique et de maîtrise des coûts, répondre aux enjeux actuels d'économie des ressources naturelles et développer les emplois de proximité ;

Considérant le courrier reçu de Monsieur le Président du SYDED Haute-Vienne daté du 21 mars 2023 sollicitant une délibération de la Communauté de communes des Portes de Vassivière afin d'engager une dynamique territoriale autour de l'économie circulaire ;

Considérant la signature à venir d'une charte d'engagement entre le SYDED, le SICTOM Sud Haute-Vienne et les 12 communautés de communes du territoire du syndicat départemental ;

Avec 11 voix pour, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident de :

- RECONNAITRE le SYDED Haute-Vienne comme leader, animateur et garant sur l'économie circulaire sur l'ensemble de son périmètre géographique ;
- S'ENGAGER à informer et coopérer avec le SYDED pour toutes démarches à vocation d'économie circulaire, y compris l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dans une perspective de réduction du gaspillage des ressources naturelles et de développement local source de création d'emplois de proximité ;
- AUTORISER La Présidente à signer la charte d'engagement découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 10 JUIL. 2023
Publié le : 10 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture
087-246719353-20230629-DEL-40-2023-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Document communiqué en vertu de
l'article 10 de la loi n° 178 du 30
mars 1917 sur le régime des
documents administratifs.